

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2902

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Grande rue de Vaise - Phase travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Grande rue de Vaise est la principale artère commerçante de Vaise. Le comité de pilotage du 26 janvier 1998 avait validé le principe de son réaménagement, compte tenu des dégradations de la voirie et du mobilier urbain anarchique et obsolète. Cette opération avait néanmoins été différée pour ne pas augmenter les difficultés de fonctionnement du quartier liées aux travaux Marietton/Valmy.

Le principe de requalification de la Grande rue de Vaise a été réaffirmé par l'inscription de l'opération à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et le conseil de Communauté du 16 décembre 2002 a approuvé le lancement des études et individualisé une autorisation de programme partielle de 150 000 € pour leur financement. Le périmètre d'intervention concerne la Grande rue de Vaise, de la place Valmy à la rue Saint Pierre de Vaise, ainsi que la rue des Monts d'Or entre la place du marché, la rue Marietton et le passage Charavay.

En accord avec les concessionnaires, les travaux de réaménagement ont été reportés en 2005-2006 pour limiter l'impact des travaux.

Compte tenu de l'importante activité commerciale de la rue, les travaux devront se réaliser suivant le phasage le moins contraignant pour les commerçants.

Après avis du jury et négociations par la personne responsable du marché, le Bureau du 4 octobre 2004 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Poëtte-Opus-Pelosse-Lea, pour un montant de 114 712,50 € TTC.

Par délibération en date du 24 février 2005, le conseil de Communauté a approuvé le programme de travaux d'aménagement pour un coût global prévisionnel de 1 005 000 € TTC incluant :

- les frais de maîtrise d'ouvrage (plan topographique, sondages, assistance à maîtrise d'ouvrage, CSPS, frais de communication, frais de publicité de lancement d'appels d'offres) estimés à 90 000 € TTC,
- les frais de maîtrise d'œuvre correspondant au marché de maîtrise d'œuvre, s'établissant à 115 000 € TTC,
- les travaux d'aménagement de voirie évalués à 800 000 € TTC.

Un premier appel d'offres pour la réalisation des travaux (y compris fourniture des éléments en pierres naturelles) a été lancé en février 2005. Les offres reçues dépassaient de près de 65 % l'estimation initiale. Monsieur le vice-président délégué a décidé de déclarer sans suite cet appel d'offres et d'en relancer deux :

- un pour les travaux,
- un pour la fourniture de pierres naturelles.

A la suite de ce deuxième appel d'offres, trois entreprises ont remis une offre. Ces offres sont supérieures de 7 à 66 % de l'estimation initiale. Après analyse, il a été proposé à la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) du 1er juillet de retenir l'entreprise Linea BTP présentant une offre supérieure de 7 %.

Par conséquent, il est proposé de porter l'enveloppe travaux de 800 000 € à 900 000 € TTC, afin de prendre en compte la réalité économique du résultat de l'appel d'offres.

Par ailleurs, depuis la désignation du maître d'œuvre, la ville de Lyon a décidé d'intégrer la Grande rue de Vaise dans son plan lumière. Afin de garantir une cohérence dans la conception de l'aménagement, la ville de Lyon propose à la Communauté urbaine de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public. Par conséquent, il est proposé de modifier le programme de l'opération afin de prendre en compte cette nouvelle demande et de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 15 000 € TTC. Le montant des travaux concernant la partie éclairage est estimé à 235 000 € TTC. Ces dépenses seront supportées entièrement par la ville de Lyon.

Enfin, pour limiter les effets négatifs des travaux sur l'activité des commerçants, il a été décidé de mettre en place des panneaux d'information de type totem. Le montant de ces actions complémentaires s'élève à 10 000 € TTC.

L'estimation globale actualisée de l'opération s'établit ainsi à 1 365 000 € TTC répartis comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage	100 000 € TTC
- frais de maîtrise d'œuvre	130 000 € TTC
- travaux d'aménagement de voirie	900 000 € TTC
- travaux d'éclairage public	235 000 € TTC

Compte tenu de l'autorisation de programme votée, l'autorisation de programme complémentaire en dépenses s'établirait à 360 000 €.

La recette attendue de la ville de Lyon s'élèvera à 250 000 € comprenant 235 000 € de travaux et 15 000 € de prestations complémentaires de maîtrise d'œuvre. Une convention sera conclue avec la ville de Lyon.

Les travaux se réaliseraient de septembre 2005 à mars 2006, avec une interruption pendant la période de fêtes de fin d'année.

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion le 11 juillet 2005 et d'une note d'information au Bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification de l'enveloppe financière globale du projet de réaménagement de la Grande rue de Vaise à Lyon 9°, portée à 1 365 000 € TTC, comprenant les travaux d'éclairage pour le compte de la ville de Lyon pour un montant de 250 000 € TTC maîtrise d'œuvre incluse.

2° - Autorise monsieur le président à signer, avec la ville de Lyon, la convention relative aux travaux d'éclairage public.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 16 décembre et 14 février 2002 pour l'opération n° 765 - Lyon 9° : Grande rue de Vaise est complétée pour un montant de 360 000 € en dépenses et de 250 000 € en recettes à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,